

---

794 Décret du 25 janvier 2007 modifiant le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2005 portant confirmation de certains profils de formation définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire

(Moniteur n°89 du 22 mars 2007, p. 16156)

Projet de décret n°336(2006-2007)

Discussion et adoption : séance du 23 janvier 2007, CRI n°9 (2006-2007)

---

## MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

F. 2007 — 1300

[2007/200822]

25 JANVIER 2007. — Décret modifiant le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2005 portant confirmation de certains profils de formation définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>.** A l'annexe 1<sup>re</sup> du décret du 1<sup>er</sup> juillet 2005, les mots « agro-équipement » sont remplacés par le mot « agroéquipement ».

**Art. 2.** A l'annexe 6 du même décret, les mots « agro-alimentaire » et « agro-alimentaires » sont respectivement remplacés par les mots « agroalimentaire » et « agroalimentaires ».

**Art. 3.** A l'article 7 et à l'annexe 7 du même décret, les mots « arboriste grimpeur-élagueur/arboriste-grimpeuse-élagueuse » sont remplacés par les mots « arboriste : grimpeur-élagueur/grimpeuse-élagueuse ».

**Art. 4.** A l'article 10 et à l'annexe 10 du même décret, les mots « mécanicien/mécanicienne des moteurs diesels et des engins hydrauliques » sont remplacés par les mots « mécanicien/mécanicienne des moteurs diesels et engins hydrauliques ».

**Art. 5.** A l'article 11 et à l'annexe 11 du même décret, les mots « technicien/technicienne de maintenance de systèmes automatisés industriels » sont remplacés par les mots « technicien/technicienne en maintenance de systèmes automatisés industriels ».

**Art. 6.** A l'article 13 du même décret, les mots « technicien/technicienne spécialisé(e) en métré et devis » sont remplacés par les mots « technicien spécialisé/technicienne spécialisée en métré et devis ». A l'annexe 13 du même décret, les mots « technicien/technicienne spécialisé(e) en métrés et devis » sont remplacés par les mots « technicien spécialisé/technicienne spécialisée en métré et devis ».

**Art. 7.** A l'annexe 17 du même décret, les mots « tapissier garnisseur/tapissière garnisseuse » sont remplacés par les mots « tapissier-garnisseur/tapissière-garnisseuse ».

**Art. 8.** A l'annexe 18 du même décret, les mots « traiteur-organisateur de banquets et de réceptions/traiteur-organisatrice de banquets et de réceptions » sont remplacés par les mots « traiteur-organisateur/traiteur-organisatrice de banquets et de réceptions ».

**Art. 9.** A l'annexe 19 du même décret, les mots « agent/agente médico-social » sont remplacés par les mots « agent médico-social/agente médico-sociale ».

Art. 10. A l'article 20 du même décret, les mots « animateur/animateur socio-sportif » sont remplacés par les mots « animateur socio-sportif/animateur socio-sportive ». A l'annexe 20 du même décret, les mots « animateur/animateur socio-sportif/sportive » sont remplacés par les mots « animateur socio-sportif/animateur socio-sportive ».

Art. 11. A l'annexe 22 du même décret, les mots « équipier(e) logistique » sont remplacés par les mots « équiper/équipière logistique ».

Art. 12. Le présent décret entre en vigueur à la date de parution au *Moniteur belge*.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 25 janvier 2007.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française,  
chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Mme M. ARENA

La Vice-Présidente  
et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,  
Mme M.-D. SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances,  
M. DAERDEN

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,  
C. EERDEKENS

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,  
Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,  
Mme C. FONCK

—  
Note

*Session 2006-2007*

Documents du Conseil. — Projet de décret, n° 336-1. — Rapport, n° 336-2.

Compte-rendu intégral. — Discussion et adoption. — Séance du mardi 23 janvier 2007.